



# «Améliorer l'accès des agriculteurs familiaux aux semences de qualité»

*Les enjeux de la participation des OP dans la filière semencière formelle. Quel cadre légal pour permettre leur participation ?  
Expérience de l'ASPRODEB*



Membre AgriCord

BP 3801 Dakar RP -Lotissement CICES –lot N° 58A-Dakar Sénégal Site web: [www.asprodeb.org](http://www.asprodeb.org) Tel: (+221)  
33 869 60 00 - Fax: (+221) 33 827 70 88 – E-mail : [asprodeb@asprodeb.org](mailto:asprodeb@asprodeb.org)

**FARMERS  
FIGHTING  
POVERTY**



# Pourquoi un cadre réglementaire?

- La semence est un produit avec des caractéristiques spécifiques et distinctives
- Les utilisateurs de la semence, en payant le prix, espèrent obtenir la bonne marchandise
- La conduite à tenir par les producteurs de semences, les moyens de vérification du produit appelé semence, les conflits et les recours doivent être réglementés



# Quels intérêts pour les Producteurs et leurs OP?

- La sécurité : on achète de la semence et pas autre chose
- La qualité est garantie : la germination est contrôlée, la semence est pure, sans mélange
- Une reconnaissance légale du métier
- Existence de voies de recours en cas de conflits
- Une concurrence loyale, transparente : tous les vendeurs sont soumis aux mêmes règles

# Notre expérience

- Professionnaliser les organisations qui produisent de la semence veut dire :
  - Avoir une maîtrise de l'itinéraire technique, tel que recommandé par la recherche
  - Bien connaître les points réglementaires qui disqualifient/déclassent la production
  - Mobiliser auprès des producteurs des appuis techniques tout au long du cycle de production
  - Disposer d'équipements et matériels adéquats

# Notre expérience

- Se battre pour une réglementation inclusive, adaptée, protégeant notre patrimoine :
  - Les OP participent activement et positivement à l'élaboration/adaptation des normes
  - Les OP sont actives dans les mécanismes de concertation et de suivi des politiques et programmes semenciers
  - A tous les niveaux, le principe de subsidiarité

# Notre expérience

- Le ROPPA est membre du **CoASem** (Comité Ouest-Africain des Semences), qui est l'organe délibérant de la CEDEAO
- Les OP spécialisées en semences dans les pays sont membres des **CNCSP** (Comités Nationaux Consultatifs des Semences et Plants)
- Une réglementation adaptée existe

# Notre expérience

- Le ROPPA est membre du **CoASem** (Comité Ouest-Africain des Semences), qui est l'organe délibérant de la CEDEAO
- Les OP spécialisées en semences dans les pays sont membres des **CNCSP** (Comités Nationaux Consultatifs des Semences et Plants)
- Une réglementation adaptée existe

# Que faire?

- Les OP ont besoin de se professionnaliser et de se spécialiser : il faut un accompagnement dans la durée pour réaliser les conditions de base
- L'ouverture des pays aux échanges ne peut être profitable et protectrice que si elle est règlementée



***Merci de votre aimable attention***

